

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 19/06/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs : 06
Votants: 32

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

M Edouard WILLEMIN pouvoir à M Christian NEUVILLE
M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER
M Jean-Pierre NEMOZ pouvoir à Anne LANSON
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE
Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN
Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER

Délibérations :

1. ASSOCIATIONS - Subventions aux associations – Exercice 2023 :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte les subventions telles que détaillées en annexe,

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2023

Prévention routière (300€), Clair Matin (1000 €), ADAPEI (400 €), ABAPA (200 €), Temps et Partage (1 000 €), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 500 €), Association musicale (3 000 €), Cie des Fontaines (150 €), Abeilles du Jardin (540€), Araire (300€), Lyon Rock'N'Roll Together (600€), Don du sang (500€) ; Vivre sans alcool (300€) ; Jeunes Agriculteurs (500€).

USOL danse (500 €), USOL Basket (300€) ; USOL Foot (300€) M Joao DA ROCHA et Daniel MALOSSE, sortent de la salle ne prennent pas part au vote : **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**.

OGEC crédit projet (4 000€) Mme Isabelle VIDAL sort de la salle, ne prend pas part au vote : **31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**.

Batterie Fanfare (5000 €) M Rémi GILLET sort de la salle, ne prend pas part au vote **31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**.

Comité des fêtes (2 000€) : Henri COQUARD, Aline DURAND, Chantal ROCHE, sortent de la salle ne prennent pas part au vote, le pouvoir de Danielle CHARVOLIN n'est pas pris en compte : **28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**.

2. ASSOCIATIONS - Subvention 2023 - USOL GÉNÉRAL :

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)** Daniel MALOSSE et Joao DA ROCHA sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Décide d'accorder une subvention de 20 722,31 € à l'USOL dans les conditions susmentionnées pour l'exercice 2023.

Acte de la mise à jour du tableau des subventions joint en annexe.

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2023

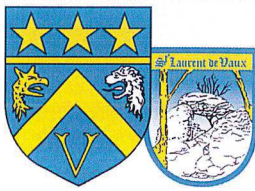
3. ASSOCIATIONS - Subvention 2023 à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale :

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour, 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés)** Mme Sandrine ARNAUD sort de la salle et ne prend part au vote

Accorde une subvention de 51 677€ à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

Dit que cette participation sera inscrite au tableau annuel des subventions.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 19/06/2023 A 20 HEURES 30

4. ACTION SOCIALE – Subvention 2023 au Centre communal d’action sociale de Vaugneray :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le maire à verser une subvention de 35 000 € au CCAS.

Précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

5. SCOLAIRE – Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire des écoles publiques :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les tarifs pour les repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2023.

6. FINANCES-Taux de la taxe d’aménagement :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Fixe un taux de 5% pour la part communale de la taxe d’aménagement, sur l’ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vaugneray, sans exonération pour les catégories de construction ou aménagement visées à l’article 1635 quater E du code général des impôts.

7. FINANCES-Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée pour 2 ans aux constructions neuves :

Le Conseil municipal, **par 25 voix pour ; 7 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Dit que l’exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, est limitée à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d’habitation.

8. FINANCES- Budget annexe PLH de la commune nouvelle de Vaugneray- Décision modificative n° 01 :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe PLH 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°1 est de :

0 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement

220 000 € en dépenses et recettes – section d’investissement

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 272 400,00 € en fonctionnement et 1 159 024,00 € en investissement pour un montant total de 1 411 424,00 €.

9. FINANCES – Approbation de l’opération et demande de subventions au titre de l’opération construction d’un pôle santé:

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l’opération de construction d’un pôle santé et son plan de financement ;

Sollicite une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

Autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

10. FONCIER – Désaffectation et déclassement du domaine public d’une portion de la parcelle AC 627, sise 5 rue de la Déserte:

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Constata la désaffectation du domaine public, de l’ensemble immobilier appelé « la Barre du haut » au 1er juillet 2023 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de désaffectation et de déclassement.

11. URBANISME – Dépôt d’un permis de construire au nom de la commune – Construction d’un pôle santé, 5 rue de la Déserte

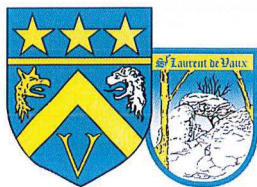
Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune pour la construction d’un pôle santé sur un terrain sis 5 Rue de la Déserte.

12. FONCIER – Validation de l’acquisition par l’EPORA du bien immobilier cadastré A 1084 sis chemin du Michon et engagement de la commune à son rachat :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l’acquisition par EPORA, dans le cadre d’une préemption, de la parcelle A 1084, sise chemin du Michon, propriété de MM. André et Michel BONNARD, au prix de 650 000 € ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 19/06/2023 A 20 HEURES 30

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'acquisition par EPORA, dans le cadre d'une préemption, de la parcelle A 1084, sise chemin du Michon, propriété de MM. André et Michel BONNARD, au prix de 650 000 € ;

S'engage à racheter à EPORA le bien objet de la présente délibération dans les conditions prévues à la convention de veille et de stratégie foncière du 16 novembre 2021 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

13. FONCIER – Acquisition d'une bande de terrain auprès de Monsieur Gilles LAMBERT :

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour, 6 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide l'acquisition à titre gracieux d'une bande de terrain de 1 666 m², constituant l'assiette du chemin des Vignes, parcelles cadastrées A 1156 et A 1157 (p), appartenant à Monsieur Gilles LAMBERT ;

Précise que les frais de géomètres et d'actes seront à la charge de la commune de Vaugneray ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023

14. MARCHES PUBLICS - Renouvellement d'une convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres:

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le recours à l'UGAP pour l'achat de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec l'UGAP.

15. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les modifications des emplois comme précédemment exposées.

Actualise en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

Précise qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

16. VIE MUNICIPALE – Désignation du référent déontologue de l'élu local du cdg69

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Désigne le référent déontologue du cdg69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de VAUGNERAY.

Décide de confier au cdg69 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire.

Dit que la rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le cadre de la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69.

Approuve la convention d'adhésion annexée et définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le cdg69.

17. MOTION – Soutien aux missions locales

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour, 6 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Apporte son soutien aux missions menées par les missions locales du territoire

Encourage les actions permettant de travailler ensemble pour aller au-devant des jeunes et faciliter leur insertion professionnelle.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 22h58 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 22/06/2023 à la porte de la Mairie.

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Compte rendu sommaire du 19/06/2023- Page 3 sur 3

